COMMUNE DE SAINT LOUP SUR SEMOUSE
REPUBLIQUE FRANCAISE

COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018

Le conseil municipal de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocations légale en date du 14 juin 2018, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Présents :	*Christelle AUBRY - Thierry BORDOT – Christian CHAMPENOIS - Edith DOUCET – Raymond DUPAIN - Noëlle GRANDJEAN - Jean JOAQUIM – Rachida LAOUFI SABER - Liliane LARRIERE - Sabine LARUE - Hervé LEROY – Suzanne MATHIEU - Jean-Paul MILLEROT - Michel NURDIN - Abdelhak RAMDANI*
Pouvoirs :	*Marie-Josèphe GALLORINI à Thierry BORDOT*
Absents :	*Martine BAVARD - Mary-Claire CARRIE- Christian CHAMPONNOIS - Carole COURTOIS - Agnès LEJEUNE - Yves ROGER - Jean-Yves TEXIER*

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	**23**
Nombre de conseillers municipaux présents :	**15**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h02.
Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil.
Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.
Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

Monsieur le Maire propose de commencer par les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, afin de libérer le représentant de VEOLIA venu pour les présenter.
Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Locales, les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement doivent être présentés au conseil municipal avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice d'exécution.
Les rapports ont été mis à la disposition des conseillers municipaux en mairie (version papier) et en téléchargement sur le site internet www.saint-loup.eu.

Monsieur le Maire invite Monsieur Pierre MINOT, Directeur territorial de VEOLIA, à présenter les rapports de l'exercice 2017. Chaque conseiller pourra ensuite poser ses questions au délégataire.

1. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017

Monsieur Pierre MINOT présente le rapport 2017.

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	3 374	3 344
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m^3 TTC	Délégataire	2,92 €uro/m^3	2,92 €uro/m^3
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	90	90
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	64,3 %	67,2 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	6,29 m^3/jour/km	5,96 m^3/jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	6,03 m^3/jour/km	5,70 m^3/jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,89 %	0,89 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	60 %	60 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	7,95 u/1000 abonnés	3,20 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	2,10 %	2,71 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION	PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
Volume prélevé	Délégataire	213 947 m^3	212 819 m^3
Volume produit	Délégataire	200 038 m^3	205 671 m^3
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m^3	0 m^3
Volume mis en distribution (m^3)	Délégataire	200 038 m^3	205 671 m^3
Volume de service du réseau	Délégataire	1 900 m^3	1 900 m^3
Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	128 590 m^3	138 296 m^3
Nombre de fuites réparées	Délégataire	29	23
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
Nombre d'installations de production	Délégataire	1	1
Capacité totale de production	Délégataire	2 420 m^3/j	2 420 m^3/j
Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	1	1
Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	2 000 m^3	2 000 m^3
Longueur de réseau	Délégataire	33 km	33 km
Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	32 km	32 km
Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	0 ml	0 ml
Nombre de branchements	Délégataire	234	237
Nombre de branchements en plomb	Délégataire	19	17
Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	0	2
Nombre de branchements neufs	Délégataire	5	3
Nombre de compteurs	Délégataire	1 401	1 394
Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	9	89
LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION D'EAU	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
Nombre de communes	Délégataire	1	1
Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	1 258	1 251
- Abonnés domestiques	Délégataire	1 254	1 247
- Abonnés non domestiques	Délégataire	4	4
- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire		
Volume vendu	Délégataire	124 876 m^3	133 485 m^3
- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	121 453 m^3	130 924 m^3
- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	3 423 m^3	2 561 m^3
- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m^3	0 m^3
Consommation moyenne	Délégataire	100 l/hab/j	110 l/hab/j
Consommation individuelle unitaire	Délégataire	100 m^3/abo/an	108 m^3/abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire
(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

LA SATISFACTION DES CLIENTS ET L'ACCES A L'EAU	PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	Mesure statistique sur le périmètre du service	Mesure statistique sur le périmètre du service
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	88 %	85 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Non	Non
LES CERTIFICATS	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui
L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
Energie relevée consommée	Délégataire	203 858 kWh	161 166 kWh

Le Maire rappelle que le contrat avec VEOLIA a pris fin le 31 décembre 2017. Depuis le 1er janvier 2018, un nouveau contrat est en vigueur.

Il profite remercier M. MINOT pour la qualité et la richesse des échanges qui ont permis d'aboutir à ce nouveau contrat.

Nous voulions aller dans le sens de la baisse des tarifs sans compromettre l'équilibre financier des services.

Nous avons réussi à trouver un terrain d'attente mutuellement bénéfique, malgré des négociations âpres.

2. Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2017

Monsieur Pierre MINOT présente le rapport 2017 :

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
[D201.0]	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Collectivité (2)	3 374	3 344
[D202.0]	Nombre d'autorisations de déversement	Collectivité (2)	0	0
[D204.0]	Prix du service de l'assainissement seul au m^3 TTC	Délégataire	2,00 €uro/m^3	2,00 €uro/m^3
INDICATEURS DE PERFORMANCE		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
[P201.1]	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	- %	- %
[P202.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité et Délégataire (2)	81	81
[P203.3]	Conformité de la collecte des effluents (*)	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P204.3]	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'eau	A la charge de la Police de l'eau	
[P205.3]	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'eau (2)	A la charge de la Police de l'eau	
[P207.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P207.0]	Montant d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	0	0
[P251.1]	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	0,00 u/1000 habitants	0,00u/1000 habitants
[P252.2]	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	Délégataire	3,41 u/100 km	3,21 u/100 km
[P253.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (2)	0,00	0,00
[P255.3]	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité (1)	-	-
[P256.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P257.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	2,10 %	2,71 %
[P258.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	0,00 u/1000 abonnés

LA GESTION DU PATRIMOINE		PRODUCTEUR	VALEUR 2016	VALEUR 2017
	Nombre de branchements eaux usées et/ou unitaires	Délégataire	1	1
	Nombre de branchements eaux pluviales	Délégataire	2	2
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	1	0
	Linéaire du réseau de collecte	Collectivité (2)	29 330 ml	31 178 ml
	Nombre de postes de relèvement	Délégataire	4	4
	Nombre d'usines de dépollution	Délégataire	-	-
	Capacité de dépollution en équivalent-habitants	Délégataire	- EH	- EH
COLLECTE DES EAUX USEES		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
	Nombre de désobstructions sur réseau	Délégataire	27	9
	Longueur de canalisation curée	Délégataire	1 750 ml	4 440 ml
LES CLIENTS DU SERVICE ET LEUR CONSOMMATION		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
	Nombre de communes desservies	Délégataire	1	1
VP056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	1 222	1 217
	- Nombre d'abonnés du service	Délégataire	1 222	1 217
	- Nombre d'autres services (réception d'effluent)	Délégataire		
VP068	Assiette totale de la redevance	Délégataire	120 487 m^3	129 268 m^3
	- Assiette de la redevance des abonnés du service	Délégataire	120 487 m^3	129 268 m^3
	- Assiette de la redevance « autres services » (réception d'effluent)	Délégataire	- m^3	- m^3
LA SATISFACTION DES USAGERS ET L'ACCES A L'EAU		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Délégataire	-	-
	Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Délégataire	88 %	85 %
	Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Délégataire	Non	Non
	Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	Délégataire	Non	Non
LES CERTIFICATS		**PRODUCTEUR**	**VALEUR 2016**	**VALEUR 2017**
	Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Délégataire	En vigueur	En vigueur
	Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Délégataire	Oui	Oui

3. Présentation de la note d'information de l'agence de l'eau expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau

Conformément à la loi, l'Agence de l'Eau doit produire chaque année une note d'information expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau dont elle perçoit. Le maire doit joindre cette note au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable présenté chaque année au conseil municipal.

Le Maire présente la note d'information.

Celle-ci a été mise à la disposition des conseillers municipaux en mairie et en téléchargement sur le site internet www.saint-loup.eu.

Fin des présentations à 20h41.
Le Maire libère le représentant de VEOLIA.

I- DECISIONS MUNICIPALES

1. Signature d'un avenant au marché public lié à l'aménagement de la rue du Closey

- Montant initial du marché : 304 596.58 € HT soit 365 515.58 € TTC

- Travaux supplémentaire à la demande du maitre d'ouvrage :
  Reprise de l'impasse de la rue du Closey.
  Création d'un trottoir du côté droit sur la rue de la république.
  Mise en œuvre de signalisation sur l'avenue de la république (potelets)
  Mise en œuvre de regard sur chaque descente d'eau

- Montant de l'avenant: 76 327.78 € HT soit 91 593.33 €TTC (20.04 % du marché initial)

- Nouveau montant du marché : 380 924.36 €HT soit 457 109.23 € TTC

2. Nomination de régisseurs titulaire et suppléant pour la régie « domaine public »

M. Jean-Luc CHASSARD est nommé régisseur de la régie « domaine public » avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.
En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, M. Jean-Luc CHASSARD sera remplacé par M. Philippe CHRETIEN, mandataire suppléant.

3. Ouverture d'une ligne de trésorerie

- Montant : 1 000 000 €
- Durée : 1 an
- Marge sur T4M : 0,80 % (à titre indicatif, au 11/06/2018, la date de dernier cours connu T4M = - 0,362 %)
- Paiement des intérêts : Trimestriel
- Commission d'engagement : 0,10 % soit 1 000 €

II- DELIBERATIONS

4. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mars 2018

Il est proposé au conseil d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 27 mars 2018.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

EAU ET ASSAINISSEMENT

5. Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Suite à la mise en place des nouvelles délégations de service pour l'eau et l'assainissement le 1er janvier 2018, il convient de fixer les tarifs communaux pour ces services, ceux du délégataire étant déjà arrêtés. Pour rappel, les tarifs du délégataire sont :

	TRANCHES	TARIF PROPORTIONNEL (consommation)	TARIF FIXE (abonnement)
Eau potable	0-10 m³/an	0,50 € HT / m³	51 € HT / an
	11-60 m³/an	1,05 € HT / m³	
	61-120 m³/an	1,15 € HT / m³	
	> 120 m³/an	1,20 € HT / m³	
Assainissement collectif	Tous volumes	0,065 € HT / m³	13,80 € HT / an

Il est proposé au conseil municipal de déterminer pour l'eau potable et l'assainissement collectif, les tarifs des parts communales :

	TRANCHES	TARIF PROPORTIONNEL (consommation)	TARIF FIXE (abonnement)
Eau potable	Tous volumes	0,85 € HT / m³	8 € HT / an
Assainissement collectif	Tous volumes	1,27 € HT / m³	15 € HT / an

Ces tarifs seront appliqués à partir de la facturation du 2ème semestre 2018 (portant sur la période allant de 1er avril au 30 septembre 2018).

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

6. Modification de zonage du secteur des Usines Réunies

Il est proposé au conseil classer le secteur des Usines Réunies et le stade municipal dans la zone d'assainissement collectif de la commune.
Au regard des projets structurants envisagés sur l'ancien site des UR, il convient de procéder à cette modification dans le but de mettre en conformité le secteur.
Par ailleurs, un tel classement est par ailleurs indispensable pour demander la subvention du département dans le cadre d'une extension de réseau.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

AMENAGEMENT

7. Création d'un lotissement communal dans la rue Gustave Courbet

- Lotissement communal sur les parcelles AL n°211, 212, 213, 214, 216, 217, 302, 303 et 306 représentant une surface totale de 4 777 m²
- Nom du lotissement
- Création d'un budget annexe lotissement
- Projet de découpage et prix

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir :
- Approuver la création du lotissement communal dans la rue Gustave Courbet
- Nom de ce lotissement : Gustave Courbet
- Autoriser le Maire à engager les travaux de viabilisation et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce lotissement, dont les actes de cession.
- Approuver le découpage en 3 lots pour une surface totale cessible d'environ 3400 m² (à confirmer par un géomètre).
- Approuver la vente des parcelles au prix de 19 € HT/m²
- Approuver la création d'un budget annexe lotissement Gustave Courbet

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

8. Création d'une nouvelle rue

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de baptiser le chemin d'accès au Conservatoire du meuble, en partant de la rue de la Croix Partey.
Il propose de le nommer "l'allée de la Manufacture".
Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
*Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés***.**

Monsieur le Maire propose également de baptiser la route menant à la commune de Hautevelle, en partant du rond-point « Damioli ». Il propose de la nommer officiellement « Route d'Hautevelle ».
Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

PARTENARIAT

9. Convention régionale de cohésion sociale et urbaine : autoriser le maire négocier et à signer la convention :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à négocier et à signer la convention régionale de cohésion sociale et urbaine. Le dispositif est destiné aux collectivités signataires d'un contrat de ville. Il permet de bénéficier de financement pour réaliser des investissements dans des quartiers dits d'intérêt local.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

10. Approbation du dépôt des archives de la commune aux Archives départementales de la Haute-Saône

Suite à la visite de contrôle effectuée le 17 octobre 2017 par le Directeur des Archives départementales, il convient de déposer certaines archives communales aux Archives départementales de la Haute-Saône.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

11. Candidature pour le label « Ville/Village en poésie »

Le Printemps des Poètes, en partenariat avec la Fédération Nationales des Collectivités pour la Culture (FNCC), crée les labels *Village en poésie* et *Ville en poésie* pour des communes qui donnent à la poésie une place prépondérante dans la vie culturelle locale.
Il est proposé au conseil d'approuver la candidature de la commune à ce label.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

12. Adhésion à l'Association Saint-Colomban dont l'objet est de promouvoir le chemin européen Saint-Colomban :

Monsieur le Maire propose au conseil d'adhérer à l'Association Saint-Colomban. Les frais d'adhésion sont de 30 €.
Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

13. Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) dont la mission principale est de mettre la collectivité en conformité avec le Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Le maire présente à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le CDG54, en partenariat avec le CDG70, offre un service mutualisé aux collectivités pour la mise en conformité avec la règlementation européenne « RGPD ».

Le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose au conseil :

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la règlementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

Le taux annuel de cotisation s'élève à 0,057% de la masse salariale, soit le cumul des salaires bruts (sans charges patronales) pour les agents, titulaires et les non-titulaires occupant un emploi permanent.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>Décisions budgétaires</u>

14. Facturation des charges locatives

Il est proposé d'adopter les modalités de facturation suivantes pour les charges locatives des logements communaux :

- Logements rue Roberte Luzet :
  - Facturation du chauffage au réel à compter du 1er juillet 2018 : une provision de 90 € est constituée mensuellement. La régularisation interviendra au mois de février n+1.

- Facturation eau individuelle

- Logements 21 place Jean Jaurès et Trésorerie :
  - Facturation du chauffage au réel via compteurs thermiques installés
  - Facturation eau individuelle par des compteurs divisionnaires
  - Régularisation chauffage et eau suite aux relevés des compteurs au mois de février n+1
- Maison du cimetière - 1 rue Romaine :
  - Chauffage individuel
  - Facturation de l'eau potable forfaitaire
- Facturation du chauffage dans les logements communaux dépourvus de compteurs individuels :

	OCCUPANT ACTUEL	FORFAIT CHAUFFAGE
Logement type T5 - 10 Place Léon Jacquey	Olga FORIGNON	120 €
Logement type T2 en 2 parties - 16 Place Léon Jacquey	Nicole COQUIERE	90 €
Logement type T3 - 16 Place Léon Jacquey	CASACHAT	100 €
Logement type T3 en 2 parties - 16 Place Léon Jacquey	ASDA	100 €

- Facturation de l'eau potable dans les logements communaux dépourvus de compteurs individuels :
  - La facturation se fera tous les 6 mois sur la base du prix de l'eau du semestre concerné (suite à la facturation veolia).
  - La consommation sera facturée forfaitairement comme suit :

Nombre de personnes occupant le logement	Quantité facturée par an (en m3)	Quantité facturée par semestre (en m3)
1	40	20
2	80	40
3	100	50
4	120	60
par personne supplémentaire	10	5

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

15. Exonération de redevance d'installation de terrasse sur le domaine public pour les commerçants lupéens

La redevance annuelle votée par le conseil est de 5 € /m².
Afin d'accompagner les commerces lupéens, le Maire propose de les exonérer de cette redevance.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

16. Adoption de tarifs pour la location de tonnelle

Il est proposé de mettre en place un tarif pour la location de tonnelle, notamment pour les particuliers, entreprises, associations et administrations non lupéens.
Toutefois, exception est faite pour les manifestations tenues sur le territoire de la commune de St-Loup par les organismes extérieurs.

- Location de tonnelle : 20 €/jour/unité
- Caution : 500 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

17. Approbation d'un accord pour liquider la créance liée aux loyers de Ginette Faivre

Il est proposé au conseil d'approuver un abandon de créance à caractère sociale afin d'apurer la dette de Ginette FAIVRE, locatrice décédée il y a quelques mois.
La dette porte sur les arriérés de loyer pour un total de 5 771,46 €.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

18. Décisions modificatives :

- Budget annexe assainissement : ouverture de crédits pour honorer les intérêts d'emprunts
- Fonctionnement D-622 Rémunération d'intermédiaire et honoraires : - 1 500 €
- Fonctionnement D-66111 Intérêts réglés à l'échéance : + 1 500 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

- Budget communal : Ouverture de crédits pour honorer l'abandon de créance portant sur les arriérés de loyer de Ginette Faivre. :
- Fonctionnement D-6541 Créances admises en non-valeur : - 5000 €
- Fonctionnement D-6713 – Secours et dots : + 5000 €

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire met aux voix.
Le rapport est adopté à l'unanimité.

III- INFORMATIONS DIVERSES

- Festival celtique : samedi 23 juin 2018
- Final championnat régional football : samedi 23 juin 2018
- Réunion avec le département le 10 juillet 2018 sur le Foyer des Travailleurs Migrants
- Déplacement du Préfet le 12 juillet 2018 : Visite Parisot le matin et visite de la commune dans l'après-midi

Le Maire,
Thierry BORDOT

MAIRIE DE ST-LOUP-sur-SEMOUSE
70800 (Haute-Saône)

La Secrétaire de séance,
Edith DOUCET